

## Compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2019

Début du conseil à 14H00

**Étaient présents** : M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, Jean-Louis FENOLLAND, Georges TAJAN, Didier BRUN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Alain CARRERE

**Absents** :

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATIONS**

#### **- Approbation du compte de gestion 2018**

Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

Madame Iglésias, Maire adjointe présente le compte de gestion 2018 conforme au compte administratif 2018.

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **- Approbation du compte administratif 2018**

Monsieur le maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine IGLESIAS, 1ère adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. BRUN Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré donne acte de la présentation faite du compte administratif.

Vote à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **- Affectation de résultats 2018**

Monsieur le maire expose les résultats ci-dessous

Budget Principal 2018 clôturé investissement - 82 595,94€

fonctionnement 92 463,39€

Excédent de fonctionnement cumulé 92 463,39€

Solde investissement cumulé - 82 595,94€

Reste à réaliser - 4 657,16€

Besoin de financement 87 253,10€

Affectation de résultat de fonctionnement en investissement (compte 1068) 87 253,10€

Report de l'excédent en section de fonctionnement (ligne 002) 5 210,29€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et décide d'affecter ces résultats.

#### **- Vote du budget principal 2019**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le Budget Principal concernant l'exercice 2019.

Les recettes et les dépenses sont commentées et argumentées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le Budget Principal concernant l'exercice 2019.

#### **- Votes des taxes locales 2019**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les quatre taxes locales pour l'année 2019 et décide de reconduire comme suit :

Taxe d'habitation 18,61 %

Taxe foncière bâti 14,53 %

Taxe foncière non bâtie 78,78 %

CFE 42,37 %

### **- Subventions aux associations 2019**

Monsieur le Maire, propose à son conseil municipal de décider du montant des subventions attribuées pour le fonctionnement des associations

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations citées ci-dessous :

Comités des fêtes « Es de Sailho »	2050.00 €
Ecole Saint Lary Soulan	150.00 €
Ecole Vielle Aure	400.00 €
Les Amis du moulin de la Mousquère	800.00 €
Les pitchouns de Sailhan	1000.00 €
Médiathèque « Au fournil de Sailhan »	700.00 €
Ski club Saint Lary Soulan	50.00€
Confrérie Truc y Flou	50.00€
VTT Club Aurois	50.00€

### **- Indemnités des élus 2019**

Le conseil municipal décide et vote à l'unanimité que les indemnités de fonction seront suspendues pour le Maire et les adjoints durant l'exercice 2019.

SI BESOIN LE MAIRE FERA UN COURRIER CONFIRMANT QU'IL RENONCE A SES INDEMNITES POUR CETTE ANNEE 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **- Pose des compteurs Linky**

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'information reçue par les services d'Enedis concernant la pose imminente des compteurs Linky sur le village de Sailhan,

Monsieur Fenolland prend la parole et expose aux membres du conseil ses connaissances en ce qui concerne les compteurs Linky. Ayant recueilli des informations sur ce sujet auprès de personnes travaillant chez Enedis, il explique que selon lui, il n'y a pas de danger sur le plan physiologique et qu'il y a des avantages en ce qui concerne la vision individuelle de la consommation journalière.

Monsieur le maire, émet des réserves face au manque d'information de la part des services d'Enedis et d'éventuelles répercussions sur la santé des individus dans les années à venir.

Après discussions, le conseil municipal vote :

- pour la pose 2 votes (M. Fenolland et M. Tajan)
- contre la pose 3 votes (M. Brun, M. Carrère et Mme Iglésias)
- abstention 3 votes (M. Beney, M. Maria, Mme Soulé Artozoul)

### **Questions diverses**

#### Gestion de l'eau :

Monsieur Fenolland souhaiterait qu'à l'avenir une partie du budget principal soit consacré à la gestion de l'eau. Monsieur le maire précise que le budget de l'eau a été intégré au budget principal par délibération n°2018-03 en date du 19 janvier 2018. Monsieur Fenolland précise qu'il était absent lors de cette décision et qu'il n'était pas favorable. Monsieur le maire développe son argumentation en précisant que le budget de l'eau se compose des taxes de redevances acquittées par les usagers soit pour l'année 2018 :

**14 702 €.** Les dépenses s'élèvent à **8 503,12 €** (versement à l'agence de l'eau 3 081€ + analyses eau 1 199,29 € + réparation fuites 3551,36 € + remplacement panneau solaire château d'eau 671,47 €).

**Solde positif : 14 702 € (recettes) – 8 503,12 € (dépenses) = 6 198,88 €**

#### Comité des fêtes Es de Sailho - demande d'installation de toilette dans la cour de l'ancienne école :

Monsieur le maire présente aux membres du conseil un devis d'un montant de 2 556 € TTC pour l'achat d'un sanitaire prêt à poser. Il propose que Monsieur Tajan soit responsable de ces travaux et qu'il prenne contact avec l'entreprise Condoure pour le raccordement au réseau d'assainissement. Le branchement d'eau sera effectué en même temps et un câble électrique sera passé dans la tranchée. Monsieur Tajan précise qu'il faut tenir compte de l'emplacement de la rampe d'accès handicapée entre le futur parking et la cour de l'école.

Monsieur Soulé Artozoul Marcel demande également l'autorisation d'effectuer des travaux de réagrégage à l'intérieur du préau. Le conseil municipal accepte de financer l'achat des matériaux sur présentation d'un devis. Les travaux étant effectués par les bénévoles du comité des fêtes et toutes personnes voulant

collaborer à ces travaux. Un courrier sera adressé au président du comité des fêtes pour l'informer des décisions prises par les membres du conseil municipal.

Fin de la réunion 17h00